



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget

Question écrite n° 54785

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les résultats d'une enquête concernant les performances des villes de plus de 100 000 habitants en matière de gestion financière publiés dernièrement dans un grand quotidien économique français. Le classement produit a suscité de vives réactions parmi les maires des communes concernées pour de multiples raisons : il semblerait notamment que cette enquête n'ait fait l'objet d'aucun contact préalable avec les villes citées et que ses résultats soient fondés sur des approximations et des critères fantaisistes. De plus, il apparaît que le cofondateur de l'agence de notation en charge de l'étude a lui-même, par le passé, exercé localement, et semble-t-il brièvement, des mandats électifs. Ces constats amènent certains à s'interroger sur la finalité d'une telle initiative compte tenu de l'analyse développée dans la presse économique. Dans le même temps, ils soulèvent une sérieuse question d'éthique sur ce genre de pratique, et d'une certaine façon, sur la déontologie de son auteur. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement ne pourrait pas prendre des dispositions visant à recommander l'application de critères stricts en rapport direct avec les règles de la comptabilité publique.

Texte de la réponse

Les données chiffrées produites par l'administration et les analyses qui en découlent sont systématiquement diffusées et assorties d'éléments de méthode permettant aux utilisateurs d'identifier les concepts retenus et le mode de traitement et de production des données. Ces informations peuvent être utilisées pour alimenter d'autres études ou analyses, produites en dehors de l'administration, et qui n'engagent que leurs auteurs. C'est le cas de l'étude en cause, fondée sur les données produites par l'administration, retraitées ensuite en fonction d'une méthodologie propre. Il ne saurait y avoir de critère strict encadrant ce type d'études économiques et financières, sous peine de rendre impossible le développement d'approches nouvelles des questions économiques, ce qui pourrait s'avérer fortement préjudiciable à la qualité du débat public. Il importe en revanche que les auteurs d'études décrivent clairement, à l'instar de l'administration, les sources utilisées et la méthode suivie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54785

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 2005, page 27

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3533